

LES 8 ÉTAPES

à suivre pour réussir votre DUER

1

DÉFINIR UN GROUPE DE TRAVAIL

- Employeur
- Direction des ressources humaines.
- CHSCT
- Tous les salariés pouvant apporter leurs connaissances

IDENTIFIER LES DANGERS

- Analyser les incidents passés
- Observer sur le terrain
- Discuter avec les collaborateurs
- Consulter les documents existants

2

3

ANALYSER LES RISQUES

- Définir une échelle de mesure
- Évaluer l'occurrence
- Évaluer la gravité des conséquences
- Calculer le niveau de risque

CLASSER LES RISQUES

- Par catégorie : élevé, moyen, faible
- Par code couleurs
- En fonction d'une note attribuée
- ...

4

5

DÉFINIR LES MESURES DE PRÉVENTION

- Des actions techniques : équipements de protection, suppression du danger
- Des mesures organisationnelles : procédures de travail sécuritaires, mesures de protection collective
- Formation

S'ASSURER DE LA MISE EN PLACE

- Communiquer clairement les mesures prises
- Former les salariés sur les procédures à suivre
- Faire un suivi régulier sur le terrain
- Rédiger des rapports précis...

6

7

METTRE À JOUR

- Planifier des réunions régulières
- Définir des responsables par unité
- Analyser les incidents et les accidents
- Échanger avec les collaborateurs

CONSERVER LE DUER

- 40 ans à compter de son élaboration
- Dématérialisation obligatoire sur un portail numérique

8